



L. PRESIDENT OF LINCOLN, ILL. (1904)

NU le règlement (UE) 1057/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minima, prendra jusqu'au 31 décembre 2020 que le règlement (CE) n°2020/912 de la Commission du 2 juin 2020.

SB : Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3.

YU le règlement relatif à l'aide à la transformation économique et à l'assurance de la crise sanitaire (COVID-19), adopté par décision concernant la mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises économiques en date du 3 juin 2020, et l'accord à la Commission relative à la mise en œuvre du SMED-2 concernant le dispositif « Transformation économique », signé le 11 août 2020.

VU la délibération n°1A du 18 décembre 2020 portant sur l'adoption du *dispositif d'exci* à la transformation numérique des entreprises, en son contenu, et l'invitant à la Convention relative à la mise en œuvre du *SRREN* concernant l'adoption du *dispositif* « Transformation numérique », signé le 7 avril 2021.

VF la demande d'aide à la transformation mutuelle déposée par ELAN/APRIS le 4
mars 2011.

VS Tache simple de la communication mine un date de 77 06/05/23

CONSIDÉRANT que le second point de l'acte de médiation susdite, le second d'ailleurs la stabilité des sources et le fait de la technique (quantité actuellement) la proie, ou le maintien ou gain de productivité et de confort des hommes,

L'UNIVERSITÉ que l'aide financière, en subside à hauteur de 50 % des dépenses HT (régimes étudiants, 2002) n'est pas soumise aux règles de l'ED 0909 HT.

Après application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $10 \cdot 000^{0,70} \cdot 10 \cdot 10 = 1\,204$.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique avec la société TRANS-XPRESS

1 DOCUMENT - Publié le 13 Juillet 2022



DEC_ECO_23091_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_TRANS_XPRESS.pdf
(.pdf, 202,6 Ko)



TÉLÉCHARGER